



Les élections législatives, municipales et locales, qui ont été fixées officiellement au 26 octobre 2014, n'ont pas eu lieu. À quand l'organisation de ces joutes ?

Un communiqué du secrétariat général du Palais national, daté du 25 octobre 2014, a indiqué que l'arrêté présidentiel, en date du 10 juin, convoquant le peuple dans ses comices pour le dimanche 26 octobre est rapporté.

Cependant, aucune nouvelle date n'a été annoncée dans ledit communiqué pour l'organisation des élections auxquelles l'Exécutif et le gouvernement ont accordé une importance.

« Le président de la République, Michel Joseph Martelly, toujours dans son constant souci de garantir la stabilité politique, promet de poursuivre les consultations avec les différents secteurs de la vie nationale afin de tenir des élections dans le plus bref délai », a-t-on lu dans le communiqué, qui ne porte aucune signature.

Le Conseil électoral provisoire, organe [indépendant] chargé d'organiser les élections dans le pays, n'est en mesure non plus de fixer une nouvelle date pour réaliser les scrutins.

Haïti-Élections: À quand l'organisation des prochaines compétitions électorales ?

Écrit par SFD/HPN

Lundi, 27 Octobre 2014 11:06

« Sans un cadre légal, c'est-à-dire, la loi électorale, nous ne pouvons pas organiser les élections », a rappelé un des neuf conseillers électoraux, interrogé par HPN sur le communiqué du Palais national.

En plus de la loi électorale, le CEP fait face à d'autres problèmes [majeurs] – financiers, entre autres – qui l'empêchent d'organiser les élections s'ils ne sont pas résolus.

Depuis sept mois, la loi électorale 2013, qui a été amendée par la Chambre des députés en avril dernier, traîne dans les tiroirs au Sénat de la République.

Pour cause, six sénateurs formant un bloc d'opposition conditionnent leur vote aux amendements à la mise en place d'un CEP formé en application de la Constitution haïtienne.

Les amendements d'une vingtaine d'articles de cette loi par le chef de l'Exécutif, Michel Joseph Martelly, sont indispensables à l'organisation des élections.

Dans la confusion sur la tenue des scrutins devant permettre le renouvellement des élus locaux en fonction depuis 2007, de la Chambre des députés et de deux tiers du Sénat, tous les yeux sont rivés sur le deuxième lundi de janvier 2015, laquelle date marquera la fin officielle de la 49^e Législature et du deuxième tiers du Sénat.

Dans ce contexte particulier où le pays fait face à de graves crises politiques, des observateurs avisés n'écartent pas la possibilité de voir organiser des élections générales y compris pour le poste de président pendant l'année 2015.

Sylvestre Fils Dorcilus

Haïti-Élections: À quand l'organisation des prochaines compétitions électorales ?

Écrit par SFD/HPN
Lundi, 27 Octobre 2014 11:06

dsylvestrefils@yahoo.fr

@sfdorcilus